**Généralités**

L’origine des étudiants accueillis en BTS Électrotechnique est très diversifiée : étudiants issus des voies générale, technologique ou professionnelle, mais également issus de formation universitaire. Leurs univers, parcours, compétences acquises et outils développés sont très différents. Ces profils très variés, réunis au sein d’une même entité, constituent une richesse qu’il convient d’exploiter tout au long du cycle de formation.

L'accompagnement personnalisé a pour but de soutenir l'étudiant dans la réussite de son parcours et de l’aider à gagner en autonomie. Il concerne **tous les étudiants** et doit leur permettre de s'adapter aux exigences du diplôme, d’acquérir de nouvelles méthodes de travail, et de développer des compétences disciplinaires, transversales et socio-professionnelles**.**

L’élaboration, par l’équipe pédagogique, d’un diagnostic individualisé qui identifie les acquis et les manques des entrants en BTS électrotechnique, permet de cibler au mieux les attentes et les besoins des étudiants et de s’appuyer sur leurs acquis et leurs potentialités.

**Cadre réglementaire :** extrait de la grille horaire

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **BTS électrotechnique** | Horaire 1ère année  | Horaire 2ère année | Cycle  |
| **5. Accompagnement** **personnalisé (8)** | **1** h/sem | 0(2a) | 1(2b) | 0(2c) | **1** h/sem | 0(2a) | 1(2b) | 0(2c) | 60 h |

(2) a : cours en division (classe entière), b : projets et travaux dirigés, c : travaux pratiques de laboratoire et d’atelier.

(8) : les heures d’accompagnement personnalisé de première et deuxième année sont mises en œuvre en fonction des besoins des étudiants ; elles peuvent être cumulées sur le cycle de deux ans et réparties différemment, en fonction du projet pédagogique validé au niveau de l’établissement.

**Principe de l’accompagnement personnalisé**

Dans la continuité de l’action menée au collège et au lycée, l'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement intégré à l'horaire de l'étudiant. Il s'organise autour de trois activités principales : le soutien, l'approfondissement et l'aide à l'orientation. Distinct du face-à-face disciplinaire, il s'adresse à tous les étudiants tout au long de leur scolarité au lycée.

En BTS Électrotechnique, l'horaire prévu est de 30 heures par année pour chaque étudiant. Cette enveloppe annuelle, qui correspond en moyenne à une heure hebdomadaire, peut être modulée en fonction des choix pédagogiques de l'établissement. L'accompagnement personnalisé est conduit de manière privilégiée dans le cadre de groupes à effectifs réduits. Il peut, par exemple, prendre la forme d'un suivi plus particulier d'un ou de quelques étudiants, via l'usage des technologies de l'information et de la communication. Dans tous les cas, la liberté d'initiative et d'organisation reconnue aux équipes pédagogiques doit leur permettre de répondre de manière diversifiée aux besoins de chaque étudiant avec toute la souplesse nécessaire.

Au sein de l'établissement, l'accompagnement personnalisé doit être construit de façon cohérente avec d’éventuels autres dispositifs, (tutorat, liaison bac pro - BTS…). Tous doivent concourir à un meilleur accompagnement et à une meilleure orientation pour chaque étudiant.

**Contenus**

Le contenu de l’AP est défini au sein de chaque établissement par les équipes pédagogiques. **Quelle que soit la discipline, les professeurs élaborent collectivement un projet pour la
mise en œuvre de l’accompagnement personnalisé ;** dans ce cadre, ils construisent chacun
des contenus adossés aux savoirs disciplinaires, aux programmes et aux référentiels. Ce travail
réalisé dans le cadre de l’AP se fait donc en lien avec les différents apprentissages et enseignements.

L'accompagnement personnalisé comprend des activités coordonnées de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique mais aussi d'aide à l'orientation, pour favoriser la maîtrise par l'étudiant de son parcours de formation et d’orientation. Il s'appuie sur les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE). Il prend notamment la forme de travaux interdisciplinaires.

L'accompagnement comprend, à l'initiative des équipes pédagogiques, des activités comportant généralement :

* le travail sur les compétences de base : compréhension du travail attendu et organisation personnelle pour y répondre, expression et communication écrites et orales, prise de notes, analyse et traitement d'une question, capacité à argumenter, recherche documentaire, maîtrise et utilisation responsable des technologies de l'information et de la communication, activités contribuant au renforcement de la culture générale, aide méthodologique à l'écrit comme à l'oral, etc. ;
* les travaux interdisciplinaires : thèmes de travail choisis par les étudiants ou les professeurs, projets individuels ou collectifs ;
* la recherche de stage : travail sur des bases de données entreprises, construction d’un CV personnalisé, lettre de motivation, conduite d’un entretien téléphonique ;
* la découverte des métiers et des poursuites d’études : conférences, intervention de professionnels, visite de sites techniques, information sur l’enseignement supérieur
* post-BTS.

Les différentes formes et modalités de l'accompagnement personnalisé peuvent être proposées aux étudiants, selon l'évolution des besoins de ces derniers, à des moments et à des rythmes différents tout au long de leur formation.

**Mise en œuvre**

L'équipe pédagogique élabore le projet d'accompagnement personnalisé. Sous l'autorité du chef d'établissement, l'équipe pédagogique met en œuvre les choix retenus.

Tous les professeurs, quelle que soit leur discipline, peuvent participer à l'accompagnement personnalisé dans le cadre de leur service ou en heures supplémentaires.

L'ensemble des ressources de l'établissement, en particulier le centre de documentation et d'information, ainsi que les partenariats que le lycée a constitués, sont mobilisés.

Le dispositif « accompagnement personnalisé » fait l'objet d'une évaluation en fin d'année et en fin de cycle.

**Organisation pédagogique**

L’accompagnement personnalisé est organisé à l’initiative des équipes éducatives et du conseil pédagogique et piloté **dans le cadre d’un projet pédagogique d’équipe**. La pleine efficacité pédagogique du dispositif nécessite un pilotage concerté.

**Une organisation spécifique est à privilégier**

L’AP peut s’organiser suivant différentes modalités en fonction du projet de l’établissement et
des équipes. On peut notamment s’inspirer des organisations suivantes :

* l’AP ne peut se mettre en place qu’après une période d’accueil et de diagnostic
permettant à l’équipe de prévoir une organisation pertinente au regard des besoins de
chaque étudiant ;
* l’horaire d’accompagnement peut être aménagé pour permettre à certains moments de
l’année des temps intensifs consacrés à telle ou telle action particulière ;
* l’alignement des horaires d’accompagnement en « barrettes » peut renforcer le travail en commun des équipes au service d’une personnalisation des réponses plus fine, selon l’évolution des besoins ; cela peut mener au décloisonnement et à la création de groupes de besoin ou de groupes de compétences évolutifs dans le temps ;
* la mise en cohérence de ces horaires d’accompagnement, qui font partie intégrante de
l’horaire des étudiants, et la concertation qui en découle au sein des équipes, peuvent être assurées avec profit par un professeur chargé de la coordination des dispositifs, afin de gagner en lisibilité et en efficacité, et de permettre aux étudiants de mieux identifier les
personnes ressources.

L’accompagnement personnalisé, sa conception et son organisation ont vocation **à faciliter l’adhésion des étudiants** à l’ensemble des enseignements et des dispositifs de leur parcours de formation.

**Préconisations pour la mise en œuvre :**

* la construction, la formalisation et le suivi de la stratégie d’accompagnement demandent
du temps de concertation de l’équipe éducative ;
* le pilotage de l’élaboration et du suivi de la stratégie d’accompagnement de l’étudiant est
une condition de sa réussite ;
* le conseil pédagogique est le lieu d’échange privilégié pour faire émerger des idées
d’organisation de la stratégie d’accompagnement.

Le suivi des acquis de l’étudiant, l’organisation d’un tutorat permettant au professeur tuteur de faire un point individuel avec l’étudiant et de définir en concertation des mini-projets réalistes et planifiés, sont autant d’actions qui favorisent la motivation et l’implication de l’étudiant.

**Postures d’accompagnement**

L’accompagnement personnalisé conduit à une évolution des pratiques pédagogiques dans le sens de la personnalisation de la prise en charge des étudiants. Cet accompagnement doit conduire l’étudiant à prendre conscience de son potentiel et lui donner de l’ambition. Il doit aussi lui permettre d’asseoir une image positive de son projet scolaire et professionnel.

Un étudiant est en difficulté face à une tâche qui lui a été confiée…comment l’accompagner ?

*Posture classique*

*Le professeur :*

* reformule la consigne ;
* explique à l’étudiant comment s’y prendre ;
* lui explique ce qu’il n’a pas compris ;
* l’amène à la bonne réponse pas à pas.

*Posture évoluée*

*Le professeur :*

* se demande pourquoi l’étudiant n’a pas réussi ;
* lui fait reformuler la consigne ;
* lui demande comment il a raisonné ;
* lui demande d’expliquer comment il compte s’y prendre ;
* lui demande d’expliquer ce qu’il n’a pas compris ;
* lui donne la réponse et lui demande de trouver le chemin pour y arriver ;
* propose un travail de groupe (entraide).

*Parallèlement le professeur fournit des aides ciblées :*

* + apports de connaissance ;
	+ mise au point méthodologique ;
	+ fiche technique ;
	+ aide à la démarche de résolution.

*Sur le plan pédagogique le professeur :*

* + met en activité, fait produire, rend acteur ;
	+ enseigne autrement (passer du face à face au cote à cote) ;
	+ travaille en équipe ;
	+ repère, comprend les besoins ;
	+ s'appuie sur les compétences et les capacités intrinsèques.